

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

ASSEMBLEE GENERALE 71^{ème} session Rome, 29 novembre 2012

UNIDROIT 2012 A.G. (71) 10

Original: anglais/français

décembre 2012

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

Sommaire Pour l'information des membres de l'Assemblée Générale

Action demandée Aucune

Documents connexes Aucun

Table des matières

Ouverture de la session par le Président d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée	
Générale pour l'année 2011 – 2012	2
Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour 2012 - 2013	2
Adoption de l'ordre du jour	3
Activité de l'Organisation en 2012	3
Rapport de la Commission des Finances sur sa 72 ^{ème} session	5
Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2011	L 6
Ajustements au Budget de l'exercice financier 2012	6
Arriérés de contributions des Etats membres	6
Situation financière des Etats membres inactifs	7
Classement des Etats membres dans le tableau des contributions d'UNIDROIT	7
Approbation du projet de Budget pour 2013 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier	8
Projet d'amendement au Règlement d'UNIDROIT sur les questions financières	9
Périodicité des sessions de l'Assemblée Générale	10
Demande d'Unidroit en vue d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies	10
Divers	11

Point No. 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session par le Président d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2011 – 2012

- 1. La 71^{ème} session de l'Assemblée Générale s'est tenue au siège d'UNIDROIT le 29 novembre 2012 avec la participation des représentants diplomatiques en Italie de 45 Etats membres et d'un observateur (cf. la liste des participants en Annexe I).
- 2. Le Secrétaire Général de l'Institut a souhaité la bienvenue au nom du Président d'UNIDROIT et a donné la parole au Président sortant de l'Assemblée Générale, S.E. Monsieur Juan Prieto, Ambassadeur de la République de Colombie en Italie.
- 3. M. *Prieto* a exprimé son appréciation au Secrétaire Général et au Secrétariat pour les efforts déployés durant l'année 2012 dont les faits saillants avaient été la Conférence diplomatique de Berlin en vue de l'adoption du Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles; la 91ème session du Conseil de Direction au cours de laquelle trois grands projets avaient été mentionnés, à savoir la compensation des instruments financiers, les Principes et règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents; et enfin les Dispositions modèles UNESCO/UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts.

Point No. 2 de l'ordre du jour: Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour 2012 – 2013

- 4. Le Secrétaire Général a expliqué que des circonstances imprévues avaient empêché le groupe asiatique des Etats membres d'UNIDROIT qui aurait dû, conformément à la pratique de la rotation annuelle entre les régions géographiques dans lesquelles les Etats membres d'UNIDROIT sont répartis, conformément à l'article 7(5)ter du Règlement d'UNIDROIT, nommer le Président de l'Assemblée Générale pour la période 2012-2013 de se prévaloir de cette opportunité. L'Assemblée Générale était partant invitée à approuver la reconduction de son actuel Président, S.E. Monsieur Juan Prieto, Ambassadeur de la République de Colombie en Italie, pour une période d'un an.
- 5. Une fois reconduit dans ses fonctions, M. *Prieto* a remercié les membres de l'Assemblée Générale pour la confiance renouvelée et a tenu à préciser qu'il n'était aucunement question d'interrompre la pratique de la rotation et que la situation reviendrait à la normale l'année suivante.
- 6. L'Assemblée Générale a noté que, conformément à la pratique de la rotation annuelle entre les régions géographiques dans lesquelles les Etats membres d'UNIDROIT sont répartis conformément à l'article 7(5)ter du Règlement d'UNIDROIT, le groupe asiatique aurait dû de nommer le Président pour la période 2012-2013.
- 7. En raison de l'empêchement de dernier instant du représentant de l'Etat membre de l'Asie qui, suite aux consultations menées avec le Secrétariat, avait indiqué sa disponibilité à présider l'Assemblée pour la période de référence, et compte tenu du manque de temps pour entreprendre d'autres consultations avec d'autres Etats membres de l'Asie, l'Assemblée Générale a reconduit S.E. M. Juan Prieto, Ambassadeur de la République de Colombie en Italie, dans les fonctions de Président pour la période 2012-2013, en le remerciant d'avoir accepté de remplir cette fonction pour un deuxième mandat.

Point No. 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (A.G. (71) 1 rév. 2)

8. L'Assemblée Générale a adopté l'ordre du jour tel que proposé (voir Annexe II).

Point No. 4 de l'ordre du jour: Activité de l'Organisation en 2012 (A.G. (71) 2)

- Pour présenter ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire Général s'est référé au document A.G. (71) 2. Il a tout d'abord attiré l'attention des participants sur le Plan stratégique de l'Organisation - préparé par un groupe de travail formé au sein du Conseil de Direction avec la participation du Secrétariat - présenté à l'Assemblée Générale pour lui assurer une vaste diffusion auprès des Etats membres mais aussi pour permettre à ceux d'entre eux qui n'avaient pas de représentants siégeant au Conseil de Direction d'en examiner le contenu et de soumettre leurs commentaires. S'il était vrai qu'en période de crise économique la planification et les questions stratégiques à long terme n'étaient pas toujours de bon augure, la vision à long terme était toutefois, a fortiori dans une telle conjoncture, importante. Il a rappelé que c'était justement sa dimension restreinte et son indépendance qui permettaient à UNIDROIT d'établir ses règles et de ne pas être soumis à la lourdeur des procédures caractéristique des organismes plus grands, le revers de la médaille étant toutefois que les Etats risquaient de le méconnaitre. Le Conseil de Direction avait suggéré que les Etats membres étudient des modalités de collaboration plus approfondies avec d'autres Organisations qui préservent l'indépendance de l'Institut – collaborations qui avaient déjà existé dans le passé. Il a demandé aux Etats membres d'examiner les possibilités de développer des relations de travail positives entre Unidroit et d'autres organismes, tout en exploitant les avantages comparatifs.
- Revenant sur l'activité de l'Organisation en 2012, le Secrétaire Général a précisé que ce 10. document ne remplaçait pas le Rapport annuel qui serait soumis au Conseil de Direction en mai 2013 pour son approbation mais qu'il s'agissait d'un résumé des actions demandées par le Secrétariat et de l'attribution de niveaux de priorités relatifs aux différentes activités et du détail de l'attribution des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme de travail actuel. Il s'est référé, en particulier, à l'achèvement du projet de Protocole spatial qui, malgré les difficultés rencontrées depuis ses débuts en 2001, était désormais un succès grâce, en particulier, à l'aide inestimable du Gouvernement allemand. Les activités du Secrétariat allaient se concentrer sur la préparation de l'établissement de la Commission préparatoire, conformément à la Résolution 1 adoptée lors de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole spatial à Berlin, investie de tous les pouvoirs nécessaires pour faire fonction d'Autorité provisoire de surveillance du futur Registre international pour les biens spatiaux et sur la promotion en vue d'une entrée en vigueur rapide du Protocole spatial. La Résolution indiquait que cette Commission préparatoire devait être composée de personnes possédant les qualifications et l'expérience nécessaires nommées par un tiers des Etats ayant participé à la négociation. L'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), des représentants des communautés internationales financières, commerciales et des assurances dans le domaine spatial ainsi que d'autres parties intéressées étaient invités à participer aux travaux de la Commission préparatoire à titre d'observateurs. Le Secrétariat avait déjà contacté un certain nombre de Gouvernements des Etats membres ayant participé à la Conférence de Berlin et ayant exprimé leur intérêt à promouvoir le Protocole spatial et à participer aux travaux de la Commission préparatoire, et les avait invités à nommer des candidats. On espérait que la Commission préparatoire pourrait tenir sa réunion constitutive avant la prochaine session du Conseil de Direction en mai 2013.
- 11. Des progrès importants avaient été réalisés pour la rédaction des *Principes et règles sur la compensation des instruments financiers* par le Comité d'experts gouvernementaux mandaté par la 91^{ème} session du Conseil de Direction qui s'était réuni pour sa première session au siège de la

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) du 1^{er} au 5 octobre 2012. Une deuxième et dernière session était prévue à Rome du 4 au 8 mars 2013. Une nette préférence pour un instrument de *soft law* ressortait des délibérations qui avaient eu lieu. Ce projet bénéficiait du soutien extrabudgétaire de la Fédération bancaire allemande – ce qui signifiait qu'il pouvait continuer à jouir du niveau de priorité le plus élevé et que d'autres projets pouvaient avancer. Entre temps, les activités relatives à la promotion de la *Convention de Genève sur les titres* et la rédaction des *Principes et les règles visant à améliorer les transactions sur titres dans les marchés émergents* avaient tiré grand profit de la réunion organisée par la Securities and Exchange Commission brésilienne qui s'était tenue à Rio de Janeiro les 27 et 28 mars 2012. Il était prévu d'organiser une rencontre semblable dans un grand marché émergent européen au cours de la seconde moitié de l'année 2013.

- 12. En ce qui concernait l'élaboration d'autres protocoles à la Convention du Cap, on attendait que l'étude sur l'évaluation de l'impact économique et de la faisabilité par le Centre for the Economic Analysis of Law de Washington sur un éventuel Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers soit terminée de manière à ce que le prochain Conseil de Direction puisse réexaminer la question de l'élaboration de ce Protocole sur lequel les opinions divergeaient. De la publication d'un rapport de la Commission Européenne en mars 2013 dépendait l'engagement d'UNIDROIT à la rédaction d'un instrument sur la Responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire (GNSS). Vu le très large soutien accordé par le Conseil de Direction en 2012 en vue d'entreprendre des travaux sur l'élaboration d'un guide juridique pour l'agriculture sous contrat dans le cadre du droit privé et développement, la première réunion du Groupe d'experts gouvernementaux nommés par le Secrétariat devait se tenir à Rome du 28 au 31 janvier 2013.
- 13. En ce qui concernait la promotion des activités législatives de l'Institut, celle des *Principes d'Unidroit relatifs aux contrats du commerce international*, en particulier, a continué à un rythme soutenu avec des réunions dans le monde entier. Le Secrétaire Général a exprimé la reconnaissance de l'Institut pour le soutien offert à cet égard par les Fondations de droit uniforme. Un groupe restreint d'experts allait se réunir en février 2013 pour élaborer des clauses types en vue d'aider les parties contractantes à incorporer les Principes d'Unidroit dans les termes de leur contrat ou de les choisir expressément comme règles de droit régissant leur contrat. Enfin, l'Institut avait été impliqué dans la promotion de la *Convention d'Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés* et des Dispositions modèles sur la protection des biens culturels en coopération avec l'UNESCO. On avait assisté dernièrement à un regain d'attention politique à l'UNESCO et au sein de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (UNODC). Il y avait eu des propositions d'élaboration d'un nouveau cadre pour combattre le trafic illicite de biens culturels ce qui avait eu une retombée positive pour la Convention d'Unidroit de 1995.
- 14. Dans un bref commentaire sur les annexes du document A.G. (71) 2, le Secrétaire Général a fait remarquer que l'Annexe 1 présentait les allocations budgétaires de manière à permettre à l'Assemblée Générale de contrôler si l'allocation imputée correspondait bien à l'affectation prioritaire fixée par l'Assemblée. Les coûts en personnel demeuraient la ligne budgétaire la plus importante avec 75% des dépenses totales. L'Annexe 2 fournissait des informations sur les contributions volontaires qui, fin 2012, correspondaient à un total de € 300.000, c'est-à-dire 10% du budget total. Il a exprimé la reconnaissance de l'Institut en particulier envers la Fédération bancaire allemande, l'Agence spatiale allemande, les Gouvernements des Pays-Bas, de la République de Corée et de la Chine ainsi qu'envers le Président de l'Institut pour ses bons offices à assurer des contributions volontaires de divers cabinets juridiques italiens.
- 15. Les participants ont exprimé leur satisfaction sur la façon dont le Secrétariat avait rempli ses obligations malgré un budget très serré. Le *Président de l'Assemblée* a loué tout particulièrement les efforts déployés pour trouver de nouveaux donateurs. Le *représentant de la Suisse* a souligné

l'importance de promouvoir la Convention de 1995 sur les biens culturels à un moment où le trafic illicite est une question majeure. Le représentant de l'Allemagne a fait remarquer que son pays avait signé le Protocole spatial à la Convention du Cap et s'apprêtait à multiplier ses efforts pour encourager d'autres Etats membres à suivre son exemple. La représentante du Royaume-Uni, se référant aux critères de priorité inscrits au Programme de travail d'Unidroit fixé par le Conseil de Direction, a rappelé le soutien inconditionnel de son pays aux travaux sur la compensation des instruments financiers. Toutefois, elle a réitéré les réserves de son Gouvernement sur d'autres Protocoles à la Convention du Cap, comme celui sur les matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction. Elle a exprimé son scepticisme sur la viabilité des travaux sur la responsabilité civile des systèmes globaux de navigation satellitaire dont les fonds réservés à ce projet seraient mieux employés dans d'autres domaines.

- 16. L'Assemblée Générale a pris note avec intérêt de la déclaration du Secrétaire Général concernant l'activité de l'Organisation en 2012.
- 17. L'Assemblée Générale a félicité le Secrétaire Général et le Conseil de Direction pour avoir élaboré un Plan stratégique révisé pour UNIDROIT et a demandé au Secrétariat de soumettre le document aux Etats membres pour commentaires.
- 18. L'Assemblée Générale a pris note des mesures entreprises par le Secrétaire Général pour mettre en œuvre la Résolution n° 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Berlin, 27 février 9 mars 2012) concernant l'établissement de la Commission préparatoire et du Registre international pour les biens spatiaux. L'Assemblée a demandé au Secrétaire Général d'informer le moment venu les Etats membres de la composition définitive de la Commission préparatoire.

Point No. 5 de l'ordre du jour: Rapport de la Commission des Finances sur sa 72^{ème} session (AG/Comm. Finances (72) 10)

- 19. La représentante de l'Autriche, Présidente de la Commission des Finances, s'est référée au document AG/Comm. Finances (72) 10, pour davantage d'informations. Elle a mentionné le travail du Groupe de travail informel qui avait, inspiré par le Gouvernement allemand, formulé des amendements au Règlement d'UNIDROIT pour aligner l'Institut sur les pratiques budgétaires en vigueur dans d'autres instances internationales sur une attribution claire des responsabilités et la transparence en matière financière. Cette question serait approfondie au point n° 12 de l'ordre du jour. Elle a invité l'Assemblée Générale, au nom de la Commission des Finances, à adopter la formulation proposée. Le reclassement des Etats membres au sein du tableau des contributions de l'Institut était une autre question importante à l'ordre du jour de la Commission des Finances depuis deux ans. A ce jour, trois Etats membres avaient communiqué qu'ils ne pouvaient pas accepter ce reclassement dans l'immédiat.
- 20. L'Assemblée Générale a pris note du Rapport de la Commission des Finances sur sa 72^{ème} session.

Point No. 6 de l'ordre du jour: *Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2011* (A.G. (71) 3)

- 21. Le Secrétaire Général, se référant au document A.G. (71) 3, a précisé que celui-ci avait été inclus pour information uniquement et ne demandait aucune action. Il a simplement attiré l'attention sur une petite erreur, certains chiffres inscrits aux tableaux des pages 2 et 3 du document ne correspondant pas à ceux de la première page.
- 22. L'Assemblée Générale a noté qu'il n'était pas nécessaire de procéder à des modifications définitives du budget 2011 et a approuvé les Comptes pour 2011.

Point No. 7 de l'ordre du jour: Ajustements au Budget pour l'exercice financier 2012 (A.G. (71) 4)

- 23. Dans son introduction à ce point de l'ordre du jour, le *Secrétaire Général* s'est référé au document A.G. (71) 4, qui était simplement un rapport sur la mise en œuvre du budget au mois d'octobre 2012. Il a précisé que l'Institut ne demanderait pas de fonds supplémentaires. Il a attiré l'attention des membres de l'Assemblée sur le fait que, bien que le document affiche un déficit dans les recettes de l'exercice 2012 d'environ € 200.000, en partie dû au non reclassement prévu des contributions de certains Etats membres pour le moment et au fait que, pour la dernière fois, le budget 2012 avait été rédigé suivant la vieille tradition en vigueur à UNIDROIT d'inclure une prévision d'un excédent en fin d'année. Le Secrétariat avait pour cela adopté une approche prudente en matière de dépenses; ainsi, les dépenses, en fin d'année, pourraient être inférieures aux prévisions de plus de € 200.000, et ce dû essentiellement à une baisse des rémunérations au Chapitre 2 car plusieurs postes étaient restés vacants pendant quelque temps, puis non plus pourvus au niveau de recrutement le plus élevé.
- 24. L'Assemblée Générale a pris note de l'information sur la mise en œuvre du budget pour 2012.

Point No. 8 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (71) 5 rév.)

- 25. Pour des détails statistiques, le *Secrétaire Général* s'est référé dans son introduction à ce point de l'ordre du jour aux documents A.G. (71) 5 et A.G. (71) 5 rév. Il a fait remarquer que le Nigéria qui figurait encore dans le document précédent de novembre 2012 avait depuis lors réglé ses arriérés. Le Pakistan avait également réglé ses contributions de l'année précédente; seule l'année en cours restait en suspens, dû au cycle budgétaire différent du Pakistan et n'était pas un sujet d'inquiétude. Seule la situation de la Serbie était quelque peu irrégulière car elle n'avait jamais accumulé autant d'arriérés. Des pourparlers étaient en cours avec l'ambassade de Serbie à Rome sur les solutions possibles pour résoudre la question. Sans tenir compte de la situation de la Bolivie sur laquelle il reviendrait au point suivant de l'ordre du jour, la situation des arriérés n'était en aucun cas préoccupante pour l'heure. Il a remercié les Etats membres de leurs efforts à s'acquitter pleinement de leurs obligations et a souhaité que les deux pays qui n'avaient pas encore réglé leurs arriérés pour 2012 seraient en mesure de le faire avant la clôture de l'exercice financier en février 2013.
- 26. La représentante du Pakistan a confirmé que son pays avait réglé sa contribution de l'année 2011 et a réaffirmé son engagement à payer dans le respect des temps imposés par son cycle budgétaire.
- 27. L'Assemblée Générale a pris note des mesures prises par le Secrétariat pour réduire les arriérés de contributions de certains Etats membres.

Point No. 9 de l'ordre du jour: Situation financière des Etats membres inactifs (A.G. (71) 6)

- 28. Dans son introduction à ce point de l'ordre du jour, le *Secrétaire Général* s'est référé au document A.G. (71) 6. Il a rappelé que les Etats membres inactifs étaient ceux qui, sans avoir renoncé formellement à leur statut d'Etats membres d'Unidroit, n'avaient jamais ratifié l'article 16 du Statut organique et n'avaient ni payé leurs contributions ni participé aux activités de l'Institut. Ils ne s'étaient présentés à l'élection d'aucun poste et n'avaient siégé à aucune session de l'Assemblée Générale. Il a résumé brièvement la position de la Bolivie qui durait depuis de nombreuses années. Le Secrétariat a insisté pour trouver une solution pragmatique et a proposé de ne pas prolonger les pourparlers, sans préjudice toutefois d'éventuelle proposition que la Bolivie souhaiterait faire dans l'avenir pour redresser sa situation. La Bolivie rejoindrait l'Iraq, Cuba et le Nicaragua au rang des Etats membres inactifs. Les membres de l'Assemblée étaient invités à prendre note de la proposition de la Commission des Finances concernant le Paraguay qui avait réglé ses arriérés et pourrait jouir de ses pleins droits d'Etat membre probablement en 2013 (après le paiement de ses contributions pendant quatre années consécutives) et à en tenir compte à des fins budgétaires.
- 29. La *représentante du Paraguay* a remercié l'Assemblée de son soutien pour que son pays puisse recouvrer ses pleins droits d'Etat membre à part entière.
- 30. L'Assemblée Générale a pris note de l'intention déclarée du Gouvernement du Paraguay de s'acquitter de la totalité de ses obligations financières envers l'Institut afin de ré-acquérir ses droits comme membre d'Unidroit lorsqu'il aura réglé ses contributions au budget d'Unidroit pendant quatre années consécutives.

Point No. 10 de l'ordre du jour: Classement des Etats membres dans le tableau des contributions d'Unidroit (A.G. (71) 7)

- 31. Dans son introduction à ce point de l'ordre du jour, le *Secrétaire Général* s'est référé au document A.G. (71) 7. Il a brièvement rappelé la procédure, conforme à l'article 16 du Statut organique d'Unidroit, quant aux réclamations sur le reclassement. Trois Etats membres (la Colombie, l'Espagne et le Portugal) avaient présenté des réclamations quant à leur reclassement dans le délai d'un an prévu par le Statut Organique, la Colombie ayant demandé uniquement un report. La Commission des Finances avait préparé un projet de Résolution, qui figurait en annexe au document A.G. (71) 7, soumis à l'Assemblée Générale, avec une recommandation positive, pour adoption. La Colombie ayant annoncé qu'elle retirait sa réclamation et acceptait le reclassement en 2012, le projet de Résolution n'avait plus que trois paragraphes en vigueur puisque le paragraphe 1 sur la Colombie avait été éliminé.
- 32. La nouvelle concernant la Colombie a été bien accueillie. Les représentants du Brésil et du Pakistan l'ont félicitée. Les représentants du Mexique, du Pakistan, de l'Espagne et du Portugal ont exprimé leur accord en faveur du projet de Résolution, sans le paragraphe 1 éliminé comme il se devait. La représentante de l'Espagne a ajouté que, concernant la suspension du reclassement de son pays dans le tableau de contributions tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale, l'Espagne entendait bien que cette suspension devrait être examinée en décembre 2014 par l'Assemblée Générale conformément à l'article 16 du Statut organique d'UNIDROIT. Ce dernier point a été repris dans la même sens par le représentant du Portugal.
- 33. L'Assemblée Générale a adopté la Résolution (71)1, qui contenait le tableau révisé de répartition des contributions des Etats membres au budget régulier d'Unidroit, tout en suspendant le reclassement du Portugal et de l'Espagne dans le tableau des contributions jusqu'à la prochaine révision du tableau des contributions par l'Assemblée Générale conformément à l'article 16 du Statut Organique d'Unidroit (reproduite ci-après en Annexe III). L'Assemblée a demandé à la

Commission des Finances, conformément à son mandat, de revoir en 2014 la méthode actuelle de classement des Etats membres et d'envisager des améliorations possibles, en gardant à l'esprit le principe de la capacité à payer, et de formuler des recommandations à l'Assemblée Générale le moment venu.

Point No. 11 de l'ordre du jour: Approbation du projet de Budget pour 2013 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (71) 8)

- 34. Dans son introduction à ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire Général s'est référé au document A.G. (71) 8 pour davantage de détails. En bref, il a fait remarquer que la même unité de contribution (€ 2.450) avait été utilisée pour la cinquième année consécutive et qu'aucune demande de fonds supplémentaires n'avait été avancée de même qu'aucune proposition n'avait été faite pour augmenter les contributions obligatoires des Etats membres. Le seul impondérable était le niveau des recettes de la vente des publications car la Revue de droit uniforme serait désormais gérée par Oxford University Press à partir de 2013. Cela entraînait naturellement une réduction des frais d'impression pour l'Institut. Sur le plan des dépenses, une augmentation avait été demandée pour le Chapitre 1 qui couvrait les frais des réunions d'experts, d'autres réunions et de déplacements officiels - ces derniers représentant une composante importante des efforts du Secrétariat pour la promotion de l'Institut et de ses activités et pour la participation aux travaux des Organisations "sœurs". Les autres augmentations concernaient les dépenses administratives et les frais d'entretien, la Bibliothèque et une petite somme pour les activités de promotion dans des Etats non membres. D'autre part, il y avait eu une baisse significative des dépenses au Chapitre 2 (rémunérations) en 2012. Il a souligné que maintenant que les procédures de recrutement étaient terminées, il serait possible de faire une estimation plus fiable des coûts en personnel. Au vu des dépenses prévues, le Fonds de roulement devrait être en 2013 de € 267.00 de manière à couvrir les dépenses ou bien les déficits imprévus - ce qui ne devrait pas présenter de difficulté pour le prochain exercice financier.
- Au cours de la discussion qui a suivi, il a été vivement recommandé au Secrétaire Général de maintenir la bride sur les dépenses et de faire preuve de grande habileté dans l'administration des maigres ressources de l'Institut. Le représentant du Canada a concordé sur la nécessité de corriger progressivement le déséquilibre de la répartition des ressources de l'Organisation en augmentant les fond alloués aux activités liées au budget et il a exprimé son soutien envers la proposition d'une augmentation de 33% pour couvrir les réunions se rapportant au Programme de travail. Le Canada était en faveur d'une croissance nominale zéro des contributions des Etats membres et pour cela a apprécié les efforts déployés par le Secrétariat pour maîtriser les dépenses et maintenir la valeur des unités de contribution au niveau de 2012. Ces considérations ainsi que le soutien au projet de budget ont été largement partagés par les représentants du Royaume-Uni, du Mexique, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Italie, de l'Autriche, du Japon, de la République tchèque et de l'Espagne. La représentante du Royaume-Uni a favorablement accueilli les économies faites par le Secrétariat en termes d'efficacité et ses efforts à la recherche de nouvelles sources de financement. La seule réserve qu'elle avait à l'égard de l'augmentation de 33% pour des réunions de comités d'experts était que les fonds pourraient être employés pour des projets comme le quatrième Protocole à la Convention du Cap et les services des systèmes globaux de navigation satellitaire (GNSS) alors que son Gouvernement pensait qu'ils devaient être employés uniquement pour les projets prioritaires. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a rappelé l'appui continu de son pays envers UNIDROIT et sa mission de promotion de l'harmonisation juridique. Il soutenait toujours la discipline budgétaire, l'établissement de priorités et l'utilisation efficace des ressources budgétaires dans toutes les Organisations internationales. Enfin, il s'est exprimé en faveur du projet de budget.
- 36. Le *représentant de l'Italie* a fait référence aux consultations en cours entre UNIDROIT et le pays d'accueil, l'Italie, à propos d'une éventuelle révision de l'Accord de siège entre les deux parties. Il a

annoncé que l'Italie était désormais en mesure d'accepter une des propositions qui consistait à rendre ses contributions obligatoires plutôt que volontaires.

- 37. L'Assemblée Générale a approuvé le projet de budget pour 2013.
- 38. L'Assemblée Générale a pris note des efforts faits par le Gouvernement de l'Italie pour stabiliser le niveau de sa contribution à UNIDROIT et d'inclure sa contribution dans le chapitre des dépenses obligatoires du budget de l'Etat italien.

Point No. 12 de l'ordre du jour: Amendement au Règlement d'UNIDROIT sur les questions financières (A.G. (71) 9)

- 39. Dans son introduction à ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire Général a fait référence au document A.G. (71) 9. En résumé, il a rappelé que les amendements qui étaient proposés reflétaient les propositions de l'Allemagne en vue d'établir des règles financières spécifiques et détaillées pour garantir la transparence et une répartition claire des responsabilités au sein de la gestion financière d'UNIDROIT; de cette façon, les Etats membres auront à leur disposition une source de référence claire sur les questions relatives au budget. A titre d'exemple, la pratique arbitraire de toujours calculer un excédent en fin d'exercice financier qui est inclus comme recette prévue. La proposition avancée par la Commission des Finances sur les excédents était très importante: le Secrétariat pourrait être autorisé à utiliser tout excédent découlant des économies au cours de l'exercice financier suivant alors que l'excédent résultant de dépenses surestimées pourrait revenir aux Etats membres.
- 40. Des discussions ont eu lieu sur un point spécifique: la signification du mot "consensus" dans le nouveau texte de l'article 26(4) du Règlement (proposition originale allemande Addendum au document A.G. (71) 9). Les membres de la Commission des Finances n'ayant présenté ni objection ni soutien, on pouvait considérer que la proposition convenait à la majorité plutôt qu'à l'unanimité, mais uniquement dans le cadre de la Commission des Finances, un organe pour lequel le Statut n'envisageait pas de processus de prise de décision. Le Secrétaire Général a insisté sur le fait que ces propositions se référaient seulement à la Commission des Finances et ne portaient pas sur les procédures de l'Assemblée Générale. Le Statut ne prenait pas en considération le vote, généralement réservé aux seules élections. Concernant les questions financières, l'Assemblée Générale approuvait simplement les propositions de budget qui, avant de lui être soumises, avaient déjà suivi un long processus de consultation impliquant le Secrétariat, la Commission des Finances, les Etats membres et le Conseil de Direction.
- 41. Les représentants du Brésil et du Pakistan ont souligné quelques difficultés d'interprétation du mot "consensus" à l'article 26(4) amendé. Il a été rappelé que l'Assemblée Générale prenait ses décisions en matière financière par majorité qualifiée. Le représentant du Canada, après avoir remercié l'Allemagne pour avoir soulevé cette question et pour le travail fourni, a constaté que le projet d'amendements, tel que modifié par la proposition, reflétait en grande partie les pratiques courantes d'Unidroit. Toutefois, les points relatifs aux questions financières devraient être envisagés conformément aux termes du Statut.
- 42. Les représentants de l'Autriche et de la République tchèque ont exprimé leur appui à la formulation proposée. Le représentant de la République tchèque a demandé des clarifications à propos de l'article 38 sur la discrétion accordée au Secrétaire Général pour l'utilisation de excédents de fin d'année. Il s'est demandé si cette discrétion ne devrait pas refléter les priorités du Plan stratégique. Le Secrétaire Général a répondu qu'il en était ainsi en principe mais que, vu la modestie des sommes concernées, la Commission des Finances préférait ne pas entrer dans ces détails.

- 43. Le représentant du Pakistan a suggéré qu'il serait plus judicieux de permettre simplement que la pratique actuelle de prise de décision sans vote, par consentement mais sans objections, continue plutôt que de définir le terme consensus comme cela était fait dans une note du document. Le Secrétaire Général a expliqué que si les mots "consensus" devaient être éliminés de l'article 26(4) comme proposé dans l'Addendum au document, la note en bas de page et son explication seraient automatiquement éliminées aussi. L'Addendum représentait pour les délégations autrichienne, allemande, espagnole, suisse et américaine une tentative de parvenir à un accord sur un point sur lequel la Commission des Finances elle-même était divisée, en éliminant le mot "consensus" à un endroit et en le mentionnant dans un autre.
- 44. L'Assemblée Générale a approuvé les amendements proposés aux articles 23 à 38, et 50, à l'Annexe II du Règlement d'Unidroit, ainsi qu'à l'article 2 des Règles régissant le fonds de roulement, comme cela est indiqué dans le document A.G. (71) 9, avec les corrections exposées dans le document A.G. (71) 9 Add.

Point No. 13 de l'ordre du jour: Périodicité des sessions de l'Assemblée Générale (A.G. (71)1 rév. 2)

- 45. Le Secrétaire Général a expliqué brièvement la raison d'être de ce point de l'ordre du jour qui résidait essentiellement dans le fait qu'il n'était plus nécessaire que l'Assemblée se réunisse en été car maintenant les réunions du Conseil de Direction étaient ouvertes aux représentants des pays dont aucun ressortissant ne siégeait au Conseil.
- 46. Les représentants du Canada, de l'Australie et de l'Autriche ont exprimé leur soutien à la proposition de ne plus réunir l'Assemblée Générale en été. Ils ont approuvé la nouvelle pratique consistant à mettre les documents du Conseil de Direction à la disposition des Etats membres et à inviter des représentants des pays non représentés au Conseil à participer aux réunions du Conseil à titre consultatif. Ils pensaient qu'ainsi l'Assemblée pouvait ne plus se réunir en été ce qui représentait une économie de temps et d'argent. Ils ont attribué la faible participation à la première session "ouverte" à la nouveauté et ont exprimé leur confiance sur une majeure participation avec le temps.
- 47. L'Assemblée Générale a invité le Conseil de Direction à continuer de faire usage des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 16 du Règlement d'UNIDROIT d'inviter à prendre part à ses séances, à titre consultatif, des représentants de Gouvernements membres qui ne comptent pas un de leurs ressortissants au sein du Conseil.
- 48. L'Assemblée Générale est convenue qu'il n'était pas nécessaire de convoquer des sessions de l'Assemblée en été, mais elle a demandé au Secrétariat de publier un sommaire des délibérations du Conseil de Direction aussitôt que possible après la session du Conseil.

Point No. 14 de l'ordre du jour: Demande d'UNIDROIT en vue d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unie(A.G. (71) 1 rév. 2)

49. Le Secrétaire Général s'est référé à l'annexe de l'Ordre du jour (document A.G. (71) 1 rév. 2). Il était important qu'Unidroit puisse participer aux réunions des Nations Unies susceptibles d'intéresser ses activités. La Conférence de La Haye de droit international privé avait déjà obtenu le statut d'observateur, tout comme d'autres organes, peut-être moins prestigieux; il n'y avait donc aucune raison pour qu'Unidroit ne l'obtienne pas. Il a invité les membres de l'Assemblée Générale à sonder leurs délégations diplomatiques auprès des Nations Unies à ce propos. L'Italie, pays d'accueil d'Unidroit, s'est proposée comme premier sponsor de cette Résolution.

- 50. Le représentant de l'Italie a confirmé l'intention de son pays de parrainer cette décision. Les représentants de l'Allemagne, du Brésil et du Canada ont pris bonne note de la décision du Secrétaire Général en vue d'efforts coordonnés de la part des Etats membres pour soutenir cette demande le moment venu. Le représentant du Canada a ajouté que des consultations avaient déjà eu lieu à ce propos au sein du Gouvernement canadien.
- 51. L'Assemblée Générale a pris note de l'intention du Secrétaire Général de demander un statut d'observateur pour Unidroit auprès des Nations Unies et a invité tous les Etats membres qui sont également des Etats membres des Nations Unies d'envisager favorablement la possibilité d'appuyer cette demande aux Nations Unies.

Point No. 15 de l'ordre du jour: Divers

- 52. Le Secrétaire Général a rappelé aux membres de l'Assemblée Générale qu'un nouveau Conseil de Direction devait être élu en 2013 et qu'il serait prudent que les pays qui avaient l'intention de présenter un candidat commencent sans plus de retard les consultations.
- 53. Aucune question n'ayant été soulevée sous ce point de l'ordre du jour, le Président de l'Assemblée Générale a déclaré la réunion close à 12h30.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS

ARGENTINA / ARGENTINE Mr Marcelo MASSONI

Counsellor

Embassy of Argentina in Italy

AUSTRALIA / AUSTRALIE H.E. Mr David RITCHIE

Ambassador of Australia in Italy Embassy of Australia in Italy

Ms Elizabeth AMES

Second Secretary (Political) Embassy of Australia in Italy

AUSTRIA / AUTRICHE Ms Katharina WIESER

Minister

Embassy of Austria in Italy

BELGIUM / BELGIQUE Excused / Excusé

BRAZIL / BRESIL Ms Gilda MOTTA SANTOS NEVES

Counsellor

Embassy of Brazil in Italy

Mr Wilson ALVARENGA

Attaché

Embassy of Brazil in Italy

BULGARIA / BULGARIE Excused / Excusé

CANADA Mr Craig WEICHEL

Counsellor

Embassy of Canada in Italy

CHILE / CHILI Excused / Excusé

CHINA / CHINE Mr WU Cong

Third Secretary

Embassy of the People's Republic of China in Italy

COLOMBIA / COLOMBIE H.E. Mr Juan PRIETO

Ambassador of Colombia in Italy Embassy of Colombia in Italy

Ms Maria Victoria SALCEDO BOLIVAR

Counsellor

Embassy of Colombia in Italy

Mr Felipe STEINER First Secretary

Embassy of Colombia in Italy

CROATIA / CROATIE Ms Ines ŠPREM

Third Secretary

Embassy of the Republic of Croatia in Italy

CYPRUS / CHYPRE Excused / Excusé

CZECH REPUBLIC / Mr Alex IVANČO

REPUBLIQUE TCHEQUE Head of the International Law Unit

Ministry of Industry and Trade of the Czech Republic

Mr Milan TOUŠ

Head of the Economic Section

Embassy of the Czech Republic in Italy

DENMARK / DANEMARK Mr Jacob NIELSEN

Political Office

Embassy of Denmark in Italy

Mr Jans WINTER Political Office

Embassy of Denmark in Italy

EGYPT / EGYPTE Mr Mohamed ELFIKY

Second Secretary

Embassy of the Arab Republic of Egypt in Italy

ESTONIA / ESTONIE Excused / Excusé

FINLAND / FINLANDE Mr Pekka HIRVONEN

First Secretary

Embassy of Finland in Italy

FRANCE Mme Amélie DURANTON

Magistrat de Liaison

Ambassade de France en Italie

GERMANY / ALLEMAGNE Mr Marco ACQUATICCI

Head of the Legal and Consular Office

Embassy of Germany in Italy

GREECE / GRECE Mr Ioannis MALOUKOS

Counsellor

Embassy of Greece in Italy

HOLY SEE / SAINT-SIEGE M. Paolo PAPANTI-PELLETIER

Professeur – Juge – Tribunal de l'Etat de la Cité du Vatican

HUNGARY / HONGRIE Ms Gyöngyi KOMLÓSSY

Consul

Embassy of Hungary in Italy

INDIA / INDE Excused / Excusé

INDONESIA / INDONESIE Mr Luck SAUD

Third Secretary

Embassy of the Republic of Indonesia in Italy

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF / Mr Seyed Kamal MIRKHALAF

IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D') First Secretary

Embassy of the Islamic Republic of Iran in Italy

IRELAND / IRLANDE Mr Eóin DUGGAN

Deputy Head Mission

Embassy of Ireland in Italy

ISRAEL Excused / Excusé

ITALY / ITALIE Mr Giorgio MARRAPODI

Minister

Ministry of Foreign Affairs of Italy

Ms Mariachiara MALAGUTI

External Counsel

Ministry of Foreign Affairs

JAPAN / JAPON Ms Satoko MASUTANI KOIKE

Third Secretary

Embassy of Japan in Italy

LATVIA/ LETTONIE Excused / Excusé

LITHUANIA / LITHUANIE Excused / Excusé

LUXEMBOURG M. Michel GRETHEN

Premier Secrétaire

Ambassade du Luxembourg en Italie

MALTA / MALTE Excused / Excusé

MEXICO / MEXIQUE Mr Alan ROMERO ZAVALA

Second Secretary

Embassy of Mexico in Italy

NETHERLANDS / PAYS-BAS Ms Usha GOPIE

First Secretary (Political Affairs)
Embassy of the Netherland in Italy

NIGERIA Excused / Excusé

NORWAY / NORVEGE Mr Mathias RONGVED

Second Secretary

Embassy of Norway in Italy

PAKISTAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

H.E. Ms Tehmina JANJUA

PAKISTAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE) Ambassador of the Islamic Republic of Pakistan in

Mr Shahbaz HUSSAIN Head of Chancery

Embassy of the Islamic Republic of Pakistan in Italy

PARAGUAY Ms Lorena PATIÑO

Second Secretary

Embassy of Paraguay in Italy

POLAND / POLOGNE Mr Rafał HRYNIEWIECKI

> First Secretary **Economic Section**

Embassy of Poland in Italy

PORTUGAL Ms Rita LOURENÇO

Technical Adviser

Embassy of Portugal in Italy

REPUBLIC OF KOREA / Ms CHO Ji-I REPUBLIQUE DE COREE Third Secretary

Ministry of Foreign Affairs and Trade

Treaties Division - Seoul

Ms Alina POPESCU ROMANIA / ROUMANIE

First Secretary

Mr Pavel VOLKOV

Embassy of Romania in Italy

RUSSIAN FEDERATION /

FEDERATION DE RUSSIE Director of Legal Department

Ministry of Economic Development of the Russian

Federation

Mr Alexey FILIPPOV

Counsellor

Ministry of Economic Development of the Russian

Federation

Mr Evgeny EGOROV Legal Adviser

Russian Trade Representation in Italy

SAN MARINO / SAINT-MARIN Madame Marina EMILIANI

Conseiller

Ambassade de la République de Saint-Marin en Italie

SAUDI ARABIA / ARABIE SAOUDITE Mr Fahad ALMUTAIRI

Second Secretary

Royal Embassy of Saudi Arabia in Italy

SERBIA / SERBIE Excused / Excusé

SLOVAKIA / SLOVAQUIE Ms Lubica MIKUSOVA

Head - Consulate

Embassy of the Slovak Republic in Italy

SLOVENIA / SLOVENIE Excused / Excusé

SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD Mr Mark JURGENS

Counsellor

Embassy of the Republic of South Africa in Italy

SPAIN / ESPAGNE Ms Lorea ARRIBALZAGA CEBALLOS

First Secretary

Embassy of Spain in Italy

SWEDEN / SUEDE Mr Tobias AXERUP

First Secretary

Embassy of Sweden in Italy

> Assistante – Section juridique Ambassade de Suisse en Italie

TUNISIA / TUNISIE Mme Hazar SASSI

Conseillère

Ambassade de Tunisie en Italie

TURKEY / TURQUIE Ms Makbule KOÇAK

Counsellor

Embassy of Turkey in Italy

UNITED KINGDOM/ Ms Claudia GIUNCHIGLIA ROYAUME-UNI Trade Relations Officer

Embassy of the United Kingdom in Italy

UNITED STATES OF AMERICA / Mr Stetson A. SANDERS

ETATS-UNIS D'AMERIQUE First Secretary - Alternate Permanent Representative

 $\mbox{U.S.}$ Mission to the United Nations Agencies in Rome

URUGUAY Ms Maria Marcela DOS SANTOS

Second Secretary

Embassy of Uruguay in Italy

VENEZUELA Excused / Excused

OBSERVERS / OBSERVATEURS

SOVEREIGN MILITARY ORDER OF MALTA/ORDRE SOUVERAIN MILITAIRE DE MALTE H.E. Mr Aldo PEZZANA CAPRANICA DEL GRILLO Ambassador

UNIDROIT

Mr José Angelo ESTRELLA FARIA, Secretary-General / Secrétaire-Général
Ms Anna VENEZIANO, Deputy Secretary-General / Secrétaire Général adjoint

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la session par le Président d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2011-2012
- 2. Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2012-2013
- 3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (71) 1 rév. 2)
- 4. Activité de l'Organisation en 2012 (A.G. (71) 2)
- 5. Rapport de la Commission des Finances sur sa 72^{ème} session (AG/Comm. Finances (72) 10)
- 6. Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2011 (A.G. (71) 3)
- 7. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2012 (A.G. (71) 4)
- 8. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (71) 5 et A.G. (71) 5 rév.)
- 9. Situation financière des Etats membres inactifs (A.G. (71) 6)
- 10. Classement des Etats membres dans le tableau des contributions d'UNIDROIT (A.G. (71) 7)
- 11. Approbation du projet de Budget pour 2013 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (71) 8)
- 12. Projet d'amendements au Règlement d'UNIDROIT sur les questions financières (A.G. (71)9) et A.G. (71) 9 Add.)
- 13. Périodicité des sessions de l'Assemblée Générale (A.G. (71) 1 rév. 2)
- 14. Demande d'Unidroit en vue d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies (A.G. (71) 1 rév. 2)
- 15. Divers.

ANNEXE III

RESOLUTION (71) 1

(adoptée par l'Assemblée Générale lors de sa 71 ème session, le 29 novembre 2012)

L'Assemblée Générale,

Réaffirmant l'obligation de tous les Etats membres de prendre en charge les dépenses de l'Institut, telles que réparties par l'Assemblée Générale, et de verser la totalité de leurs contributions à temps, conformément à l'article 16 du Statut organique d'UNIDROIT,

Rappelant que la méthodologie actuelle pour le classement des Etats dans le tableau des contributions d'UNIDROIT, approuvée par l'Assemblée Générale à sa 52ème session tenue le 27 novembre 1998, prévoit le classement des Etats membres en huit catégories plus une catégorie spéciale, chacune correspondant à un certain pourcentage des contributions dues par ces Etats au budget de l'Organisation des Nations Unies,

Rappelant sa Résolution No. 1/2011 en date du 1er décembre 2011, qui réaffirme le nombre de catégories, le nombre d'unités correspondant à chaque catégorie ainsi que les critères actuellement utilisés pour classer les Etats membres, tels qu'énoncés en Annexe I à ladite Résolution,

Ayant considéré les rapports de la Commission des Finances de ses 71 ème et 72 ème sessions,

- 1. Suspend le reclassement de l'Espagne et du Portugal dans le tableau des contributions d'Unidroit jusqu'à la prochaine révision du tableau des contributions par l'Assemblée Générale conformément à l'article 16 du Statut organique d'Unidroit;
- 2. Adopte le tableau révisé pour la répartition des contributions des Etats membres au budget régulier d'Unidroit, tel qu'il figure en appendice à la présente Résolution; et
- 3. Demande à la Commission des Finances, conformément à son mandat, de réexaminer en 2014 la méthodologie actuelle et d'envisager d'éventuelles améliorations, en gardant à l'esprit le principe de la capacité de paiement, et de faire des recommandations à l'Assemblée Générale le moment venu.

Appendice

TABLEAU REVISE DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES A UNIDROIT DES ETATS MEMBRES (AUTRES QUE L'ITALIE) POUR 2013

Catégorie	Taux correspondant dans barème Nations Unies	Etat	Budget NU évaluation 2010-2012	No d'unités (2013)	Valeur unité	Contribution 2013
		Allemagne	8.018	50	€ 2.450	€ 122.500
I	3% +	Canada	3.207	50	€ 2.450	€ 122.500
		Chine	3.189	50	€ 2.450	€ 122.500
		Etats-Unis d'Amérique	22.000	50	€ 2.450	€ 122.500
		France	6.123	50	€ 2.450	€ 122.500
		Japon	12.530	50	€ 2.450	€ 122.500
		Royaume-Uni	6.604	50	€ 2.450	€ 122.500
7.7	20/ 20/	Fédération de Russie	1.602	22	€ 2.450	€ 53.900
II	2%-3%	République de Corée	2.260	22	€ 2.450	€ 53.900
		Espagne	3.177	22	€ 2.450	€ 53.900
		Australie	1.933	18	€ 2.450	€ 44.100
		Belgique	1.075	18	€ 2.450	€ 44.100
III	1%-2%	Brésil	1.611	18	€ 2.450	€ 44.100
111	1 /0 2 /0	Pays-Bas	1.855	18	€ 2.450	€ 44.100
		Suède	1.064	18	€ 2.450	€ 44.100
		Suisse	1.130	18	€ 2.450	€ 44.100
IV	0.960%-0.99%	Mexique	2.356	13	€ 2.450	€ 31.850
		Arabie saoudite	0.830	11	€ 2.450	€ 26.950
	0.5%-0.959%	Autriche	0.851	11	€ 2.450	€ 26.950
		Danemark	0.736	11	€ 2.450	€ 26.950
V		Finlande	0.566	11	€ 2.450	€ 26.950
		Grèce	0.691	11	€ 2.450	€ 26.950
		Norvège	0.871	11	€ 2.450	€ 26.950
		Pologne	0.828	11	€ 2.450	€ 26.950
VI	0.450%-0.499%	Afrique du sud	0.385	9	€ 2.450	€ 22.050
		Inde	0.534	9	€ 2.450	€ 22.050
		Irlande	0.498	9	€ 2.450	€ 22.050
		Portugal	0.511	9	€ 2.450	€ 22.050
		Turquie	0.617	9	€ 2.450	€ 22.050
VII	0.115%-0.449%	Argentine	0.287	8	€ 2.450	€ 19.600
		Chili	0.236	8	€ 2.450	€ 19.600
		Colombie	0.144	8	€ 2.450	€ 19.600
		Hongrie	0.291	8	€ 2.450	€ 19.600
		Indonésie	0.238	8	€ 2.450	€ 19.600
		Iran	0.233	8	€ 2.450	€ 19.600
		Israël	0.384	8	€ 2.450	€ 19.600
		République tchèque	0.349	8	€ 2.450	€ 19.600
		Roumanie	0.177	8	€ 2.450	€ 19.600
		Slovaquie	0.142	8	€ 2.450	€ 19.600
		Venezuela	0.314	8	€ 2.450	€ 19.600

	_					
	0.005%-0.114%	Bulgarie	0.038	5	€ 2.450	€ 12.250
VIII		Croatie	0.097	5	€ 2.450	€ 12.250
		Chypre	0.046	5	€ 2.450	€ 12.250
		Egypte	0.094	5	€ 2.450	€ 12.250
		Estonie	0.040	5	€ 2.450	€ 12.250
		Lettonie	0.038	5	€ 2.450	€ 12.250
		Lituanie	0.065	5	€ 2.450	€ 12.250
		Luxembourg	0.090	5	€ 2.450	€ 12.250
		Malte	0.017	5	€ 2.450	€ 12.250
		Nigéria	0.078	5	€ 2.450	€ 12.250
		Pakistan	0.082	5	€ 2.450	€ 12.250
		Paraguay	0.007	5	€ 2.450	€ 12.250
		Serbie	0.037	5	€ 2.450	€ 12.250
		Slovénie	0.103	5	€ 2.450	€ 12.250
		Tunisie	0.030	5	€ 2.450	€ 12.250
		Uruguay	0.027	5	€ 2.450	€ 12.250
Spéciale	0.001%-0.004%	Saint Marin	0.003	1	€ 2.450	€ 2.450
		Saint Siège	0.001	1	€ 2.450	€ 2.450
				829		€ 2.031.050